

Faire le point avec l' ENFPI avant votre VAE

Un premier échange permet de transformer une intention en projet de travail. Il sert à comprendre votre environnement professionnel, votre expérience, la certification envisagée et les premières questions à résoudre avant de constituer un dossier.

Préparez cet échange en notant votre fonction, vos missions principales, les expériences qui vous paraissent les plus représentatives et les documents que vous pourriez mobiliser. Indiquez aussi votre calendrier, vos contraintes professionnelles et les solutions de financement que vous souhaitez explorer.

Ce temps de positionnement ne remplace ni l'instruction de la recevabilité ni l'évaluation finale. Il vous aide cependant à clarifier les étapes, à repérer les éléments à approfondir et à organiser une démarche réaliste.

Repère ENFPI : plus vos exemples professionnels sont concrets, plus l'échange de positionnement peut être utile et ciblé.